

Procès-verbal n°2 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 01 Aout 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusé :	Mr Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 01 de la réunion du 18 Juillet 2023.

COUPE OCCITANIE

ORGANISATION GENERALE

- 46 Clubs du District Gard Lozère sont engagés dans la compétition pour la saison 2023/2024 (6/R1 – 5/R2 – 7/R3 – 11/D1 – 8/D2 – 7/D3 – 2/D4)
- 40 Clubs disputeront les premiers tours.
- 6 Clubs évoluant en R1 intégreront la compétition au dernier tour départemental. (Art.68 RG)
(LE GRAU DU ROI – US AIGUES MORTES – ES PAYS D'UZES – STO AIMARGUES – FC BAGNOLS PONT – NIMES OL)

TOUR 1 : LE 17 Septembre 2023

- 16 Matches disputés par 32 équipes - 8 Clubs exempts

TOUR 2 : LE 01 Octobre 2023

- 12 Matches disputés par les 16 vainqueurs du **TOUR 1** + les 8 Clubs exempts (Soit 24 Equipes)

TOUR 3 : LE 15 Octobre 2023

- 6 Matches disputés par 12 équipes du **TOUR 2**



FINALE DEPARTEMENTALE: LE 29 Octobre 2023

- 6 Matches disputés par les 6 vainqueurs du **TOUR 3** + les 6 clubs R1

Les six vainqueurs seront qualifiés pour la Régionale

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé avec tirs au but à la fin du temps réglementaire s'il y a lieu.

Le tirage au sort du **Tour 1** effectué par la Commission a donné lieu aux rencontres suivantes :

ANDUZE (R3) / NIMES CHEMIN BAS (R2)
FC CANABIER (D2) / FC CABASSUT (D1)
MANDUEL (D2) / MARGUERITTES (R3)
NIMES SOLEIL LEVANT (D1) / VERGEZE (R3)
BESSEGES (D1) / VAUVERT (R2)
ST CHRISTOL LES ALES (D2) / SUMENE (D1)
THEZIERS (D3) / BOUILLARGUES (D3)
GENERAC (D1) / UCHAUD (R3)
ST PRIVAT (D1) / MONOBLLET (R3)
VACQUEROLLES (D3) / LANGLADE (D2)
LES SAINTES (D1) / ROUSSON (R2)
BAGNOLS ESCANAUX (D3) / NIMES PISSEVIN (D1)
TAVEL (D4) / US DU TREFLES (D1)
CAISSARGUES (D2) / ST GILLES (R3)
BOISSET GAUJAC (D4) / US PEYROLAISE (D3)
VAL DE CEZE (D1) / BEAUCAIRE (R3)

Clubs Exempts : ALES (R2) – CHUSCLAN LAUDUN (R3) – LA GRAND COMBE (D1) – BARJAC (D1)
– FOURQUES (D2) – POULX (D2) – VATAN (D3) – GAUJAC (D3)

CHAMPIONNAT

✓ **Mises en non-activité**

Dépt 3 Poule B

Le club de L'US MONTPEZAT est mis en non-activité pour la saison 2023/2024

✓ **Modification**

Dépt 4 Poule B

Suite au non engagement de NIMES LASALIEN en championnat seniors (Engagement en U20)
l'équipe de L'US CANAULES 2 jouera en Poule B

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUQUIER Cendrine

